



Seysses, le 13 janvier 2015



Jérôme MASSIP
Secrétaire Général National
Syndicat Pénitentiaire
Des Surveillants Non-gradés
Tél : 06-62-11-39-93
spsnongrades@hotmail.com

À

Lettre OUVERTE

Manuel VALLS
Premier Ministre

Objet : Radicalisation Islamiste dans les prisons

Monsieur le Premier Ministre,

À la lumière des attentats abominables commis dans notre pays par des islamistes radicaux qui avaient séjourné dans nos prisons, désormais, la question de la radicalisation qui se propage dans nos murs demeure une question qui interpelle au plus haut point toute notre société.

En amont de cette question extrêmement inquiétante, notre organisation syndicale a toujours dénoncé le manque de moyens qu'ils soient matériels, humains ou coercitifs, qui nous empêchent d'exercer une véritable surveillance des détenus encouragés à prendre incessamment l'ascendant sur l'autorité pénitentiaire incarnée par les Surveillant(es).

En effet, le contrôle de nos établissements, y compris celui qui concerne le prosélytisme religieux radical sous-jacent, échappe à une Administration Pénitentiaire jusqu'alors plus obnubilée par l'amélioration des conditions de vie des détenus.

Cette obsession de l'Administration Pénitentiaire se professe et se dresse finalement au détriment de la sécurité de tous ceux qui se trouvent à l'intérieur de nos murs, mais aussi à l'extérieur.

Ce mode de fonctionnement de l'Administration pénitentiaire, dans lequel l'ordre et la discipline des détenus sont relayés au second plan, notre organisation n'est donc pas étonnée de voir se développer au sein de nos établissements, un terreau très fertile à l'embrigadement d'islamistes radicaux.

Les pistes envisagées, quand elles touchent, à la formation initiale et continue des agents pénitentiaires sur le prosélytisme, l'amélioration du renseignement, l'embauche d'aumôniers musulmans supplémentaires, l'expérimentation de nouveau système de brouillage des téléphones portables, l'évaluation de l'expérimentation du regroupement des détenus islamistes radicaux à FRESNES, nous paraissent très dérisoires au regard des restrictions qui nous sont imposées depuis de nombreuses années sur les fondamentaux qui constituent pourtant le socle indispensable des missions qui nous sont confiées.

En effet, sans compter la pauvreté de l'organisation des effectifs de référence des surveillants, c'est plus d'un millier de surveillant(e)s qui n'ont pas été remplacés dès lors qu'ils ont été promu à des grades supérieurs, ou partis à la retraite.

Cette situation se traduit quotidiennement par un nouveau mode de fonctionnement dit «mode dégradé», lequel consiste à laisser inoccupés des postes au cœur de nos détentions, et plus gravement des postes de surveillance clés, tels que les promenades et les miradors, pourtant essentiels non seulement à la sécurité de l'établissement et des personnes qui nous sont confiées, mais aussi à l'observation, le repérage, et le signalement d'individus se livrant à du prosélytisme religieux.

Dangereusement, l'article 57 de la Loi Pénitentiaire 2009 a enlevé toute possibilité aux surveillants pénitentiaires d'exercer des fouilles efficaces sur les détenus pour assurer la sécurité de tous.

Cette porte ouverte à tous les trafics qui induit inévitablement de nombreux conflits et agressions envers les surveillants et entre les détenus, est donc venue compliquer la tâche des surveillants toujours plus submergés de charges, qui plus est, dans un contexte de surpopulation carcérale.

Notre organisation est celle qui est à l'origine de la revendication d'une Police Pénitentiaire dont les missions variées et associées à un véritable statut, permettraient d'assurer de manière optimale les missions qui nous sont confiées, de pallier à l'insécurité, de contenir la population pénale, de repérer et d'isoler des détenus dangereux.

Je ne saurais terminer mon propos sans rappeler que dans le cadre d'une entente syndicale construite en 2013 pour réclamer les états généraux des conditions de travail des surveillants et du fonctionnement des établissements pénitentiaires, notre ministre n'a pas répondu.

Monsieur le Premier Ministre, nous vous prions de croire en notre sincère dévouement.

